

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Le jeudi six octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 30 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme BEST C. ; M. FOUQUET H ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme VALLET I. ; M. JOUANTOU F.

Absents : M. BRUNET J. ; Mme LAMOTHE M.

Mme Le Maire informe les conseillers du pouvoir de M. BIENAYME A. à Mme VALLET I. ; Mme BOUYGUES G. à M. LESCOLE P.

Mme Laura BRUNET PRACHT, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, les a acceptées.

Mme Le Maire demande aux conseillers de rajouter la demande de subvention pour l' APE Aynac déposée le matin même, les conseillers acceptent.

ORDRE DU JOUR

I- Approbation du compte rendu du 08 septembre 2022

Approuvé à l'unanimité des conseillers

II- Délibérations :

✓ Aménagement Parking

Analyse de la réponse de la vie communale, service juridique, par rapport aux interrogations sur la prise illégale d'intérêt.

Le propriétaire qui propose une donation ne doit pas participer aux discussions du conseil municipal. D'après la vie communale, c'est la contrepartie (rampe d'accès au terrain) qui pose problème.

M. LESCOLE constate qu'au moins 6 places sont toujours disponibles au-dessus de la halle. Il propose de réfléchir à l'achat de la Maison Nivet pour aménager des places de parking et bénéficier d'une surface habitable de 100 m2.

✓ Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est obligatoire au plus tard au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Avec la volonté d'adopter cette nouvelle nomenclature en faisant référence à l'article 106 de la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015, Mme le Maire demande de bien vouloir approuver **le passage anticipé de la commune de Thémines à la nomenclature M57 simplifiée à compter du budget primitif 2023.**

VU l'avis conforme du comptable en date du 14 septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Thémines au 1er janvier 2023,
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ Remboursement par les locataires de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée en fonction de la valeur locative du logement. Ce remboursement est approuvé à l'unanimité.

Un courrier sera envoyé aux locataires des logements communaux pour les informer du montant avec la délibération prise à cet effet. La somme sera arrondie à l'euro le plus proche.

Calcul de la taxe pour les ordures ménagères ANNEE 2022

LOGEMENTS		Base imposition	Cotisation Totale	CALCUL
Ancienne Poste M. POGAR Stefan	voie 5026 section A N° 763	651		85,00 €
			85,00 €	85,00 €
	VL TOTALE	651		85,00 €
Mairie Mme BACH Patricia	voie 5802 section A n°802 Entrée logement 01 mars 2022 10 mois	688		90,18 €
				75,15 €
Salle de quartier M. PRIEM Geoffrey Mme LALANDE Marion	voie 5802 section A n°802 Départ logement 08 décembre 2022 11.5 mois	815	197,00 €	106,82 €
				102,37 €
	VL TOTALE	1503		197,00 €
T2 M. LASFARGUES Jean Jacques	voie 5803 section A N°803	597		78,41 €
				78,41 €
T3 M. GOYAT Raphaël Mme GARABEDIAN Marion	voie 5803 section A N°803 Entrée logement 15 janvier 2022 11.5 mois	842	189,00 €	110,59 €
				105,98 €
	VL TOTALE	1439		189,00 €
TOTAL			471,00 €	471,00 €

- ✓ Approbation Rapport annuel sur le Prix et Qualité (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2021.

Le rapport a été envoyé en pièce jointe de la convocation. Mme Le Maire précise que le cout des visites et des contrôles risque d'augmenter, en contrepartie la durée de validité serait allongée.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✓ Demandes subvention

- Le Carpillon assiérois : lecture de la demande, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer 100 euros
- l'APE d'Aynac (dossier complet déposé ce jour), lecture de la demande, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer 50 € par enfant scolarisé à Aynac.

Versement des subventions aux associations de la commune : à ce jour, certaines d'entre elles n'ont toujours pas fait de demande auprès de la mairie.

Mme BEST fait un point sur l'utilisation de la salle de quartier :

- Deux associations sportives utilisent la salle : mardi (Club sport et détente) et jeudi soir (Nordic 46, pilates, cours réservés aux membres). L'association Club sport et détente avait déjà contacté Mme BEST pour connaître les mesures à adopter pour le chauffage.
- La salle a une bonne fréquentation : associations de la commune, particuliers de Thémines et extérieurs à la commune.

Afin de réduire les couts d'énergie, la commune demande aux usagers de ne pas chauffer au-delà de 19 degrés. Pour les cours avec une activité physique, il conviendra d'adopter le principe de « chauffer avant et éteindre pendant ». Un thermomètre sera mis en place. M. JOUANTOU préconise de laisser une température ambiante entre le mardi et le vendredi matin et de demander aux associations de privilégier les réunions pendant cette période. Un mail sera adressé aux associations pour les informer.

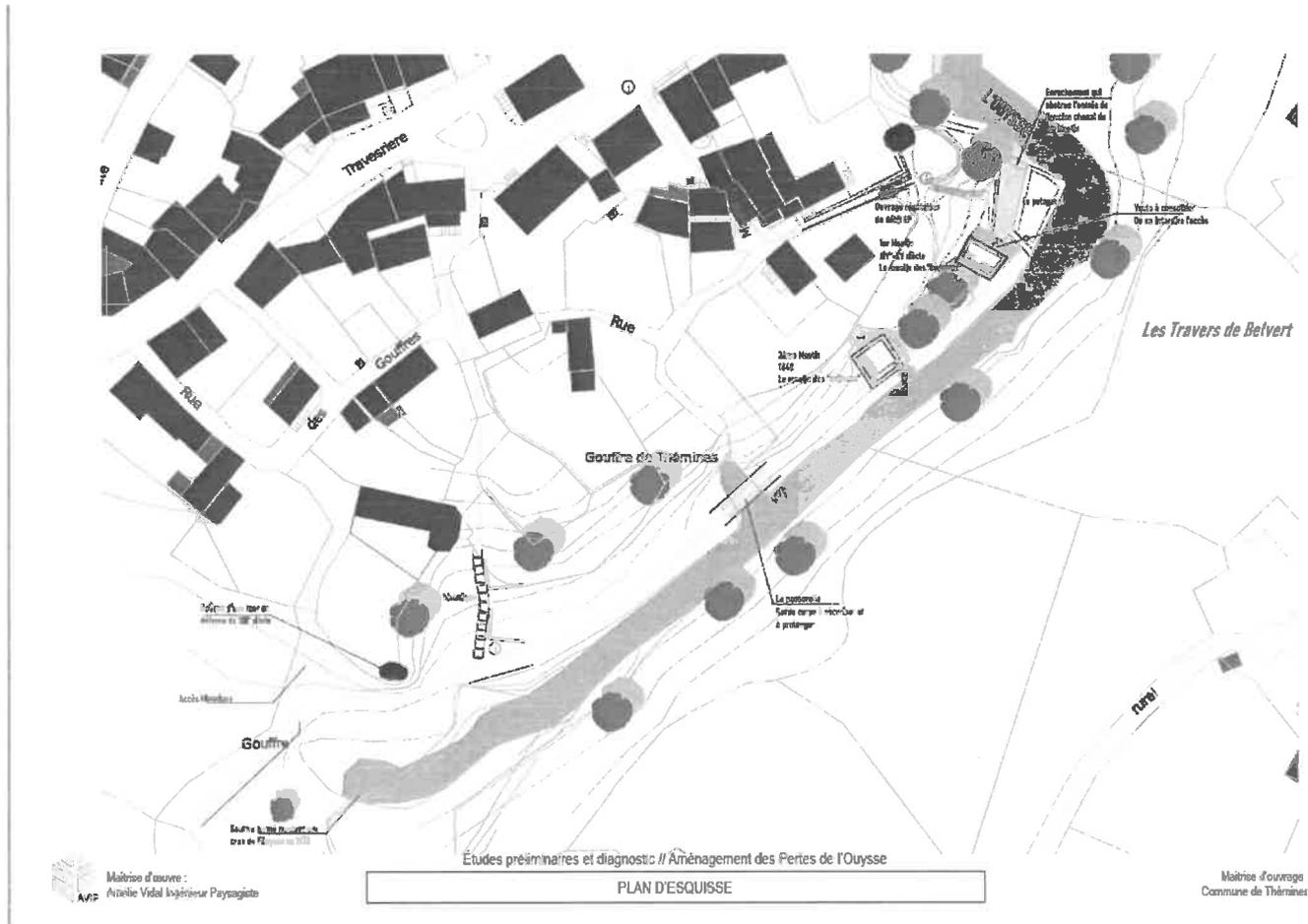
Vu le cout de l'énergie, une diminution du montant des subventions aux associations pour 2023 est à envisager.

III- Questions diverses

- ✓ Journée citoyenne le samedi 15 octobre : nettoyage des gouffres.
Rendez-vous le matin à 9h, repas (35 à 40 personnes) à 13h préparé et offert par la commune.
- ✓ Point sur l'adressage suite à la réunion publique
Remarques des habitants à transmettre à M. LACHAUD mi-octobre. Les numéros (métriques) et les plaques seront pris en charge par la commune.
- ✓ Transports scolaires gérés par la Région : pour l'enfant nouvellement scolarisé à Gramat, Mme Le Maire a contacté le service transport scolaire de la Région mais n'a pas eu de réponse favorable malgré cette iniquité : un enfant scolarisé à Gramat doit payer quand il commence sa scolarité alors qu'un enfant déjà scolarisé à Gramat ne paie pas. La Région considère que l'école de rattachement est Aynac alors que la commune ne s'est jamais positionnée dans ce sens. Mme le Maire regrette un manque de communication de la Région.

- ✓ Aménagement des pertes : avancées du travail

Mme VIDAL Amélie est venue présenter les Études préliminaires et diagnostic // Aménagement des Pertes de l'Ouyse le 22 septembre en présence de Mme Le Maire, Messieurs BRUNET Jacques et Paul. Voir le plan d'esquisse ci-dessous.



Des pas d'ânes seront nécessaires pour l'aménagement des inclinaisons, un travail de recherche pour trouver des solutions « plus légères » ont été demandés à Mme VIDAL.

- ✓ Aménagement entrée village RD 840

Le 29 septembre 2022 un mail a été envoyé à GETUDE pour qu'ils viennent présenter leurs missions lors d'une réunion de conseil municipal. Ce matin, Mme Le Maire leur a envoyé deux propositions de date le 03 novembre ou le 1^{er} décembre.

- ✓ Projet du rayonnement touristique et patrimonial : à l'initiative de l'association Art et Patrimoine de Lacapelle Marival, les communes et associations culturelles de l'ancien canton de Lacapelle Marival souhaitent mutualiser leur engagement pour mettre en valeur leur territoire, leur patrimoine et les chemins ruraux. L'objectif est de développer

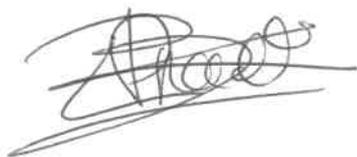
- et mener en commun un travail d'animation touristique, de mise en valeur de ce patrimoine commun et de son accès.

La commune de Thémines a déjà identifié 5 sites remarquables en lien avec le passage des chemins (chemin aux deux visages, parcours des clés de Thémines, 4 sentiers « découvertes à Thémines »). Grâce à ce travail, la commune peut proposer dès à présent des parcours.

- ✓ M. LESCOLE Philippe a envoyé un courrier à la Préfecture pour démissionner de son poste d'adjoint au maire. Il reste conseiller municipal.
- ✓ Mme BEST demande s'il ne faudrait pas remettre en état la croix du monument aux morts : peinture très abimée, matériau fragilisé. Se renseigner pour trouver un artisan compétent.
- ✓ Le chemin du Mas du Causse est ouvert
- ✓ Chemin du hameau : demander à M. POUJADE de tailler plus la haie en contrebas, pour permettre aux services du Grand Figeac de déposer du remblai en vue de la réalisation d'espace de croisement entre les véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Secrétaire de séance,



Mme Le Maire,



Département du Lot
Sous-Préfecture Figeac
Canton de Lacapelle Marival

COMMUNE THEMINES

LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal du **06 octobre 2022**

- **Délibération n°35**– Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023
- **Délibération n°36**– Remboursement par les locataires de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- **Délibération n°37**– Approbation Rapport annuel sur le Prix et Qualité (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2021.
- **Délibération n°38**– demandes subvention : APE Aynac et le Carpillon Assiérois